

Phone : +(221) 77.519.79.01
 +(221) 33.957.49.37
Fax : +(221) 33.820.06.00
AFTN : GOOYNYX
E-mail : dakarbni@asecna.org
Web : <https://aim.asecna.aero>



AIC
NR 56/A/20GO
DECEMBER 14, 2020

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL DE L'OUEST AFRICAIN
B.P. 8155 Aéroport International Blaise DIAGNE Dakar/Diass-SENEGAL

BENIN – BURKINA FASO – COTE D'IVOIRE – GUINEE BISSAU – MALI – MAURITANIE – NIGER – SENEGAL – TOGO

Décision NR 02299/ANACIM/DG du 01 octobre 2020 Portant approbation et publication du guide pour l'élaboration des programmes de formation des électroniciens en sécurité de la circulation aérienne (ATSEP) Edition 1 : SN-SEC-CNS-GUID-02-A

Decision NR 02299 / ANACIM / DG of October 01, 2020 Approving and publishing the guide for the development of training programs for electronics in air traffic safety (ATSEP) Edition 1: SN-SEC-CNS-GUID-02-A

/
SENEGAL

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;
Vu la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale ;
Vu la loi n°2015-10 du 04 mai 2015 portant Code de l'aviation civile ;
Vu Le décret n°2011-1055 du 28 juillet 2011 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la météorologie (ANACIM), modifié par le décret n° 2015-981 du 10 juillet 2015 ;
Vu Le décret 2013-560 du 18 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie ;
Vu le décret n°2015-1968 du 21 décembre 2015 fixant le cadre de supervision de la sécurité de l'aviation civile au Sénégal ;
Vu l'arrêté n°03038/MTTA/ANACIM/DG du 29 février 2016 portant approbation des Règlements aéronautiques du Sénégal (RAS) ;
Vu la décision N°03404/ANACIM/DG du 28 décembre 2018 portant création de la commission d'élaboration, d'Amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal et documents associés (CARAS) ;
Vu la décision n°03405/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission d'élaboration, d'amendement des règlements aéronautiques du Sénégal (CARAS) ;
Vu la décision n°03406/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres du groupe d'Experts de l'Aviation civile ;
Vu la décision n°00161/ANACIM/DG du 18 janvier 2019 portant approbation de la cinquième édition de la procédure d'élaboration, d'approbation et d'amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal (RAS) et documents associés ;
Vu le BE N°000047/ANACIM/DNAA du 22 septembre 2020 relatif au rapport de la session de la CARAS du 8 au 11 septembre 2020 ;
Vu l'avis favorable du Directeur général de l'ANACIM mentionné sur la fiche de validation du 23 septembre 2020.

DECIDE

Article premier. En application des dispositions de l'article 3 du décret N°2015-1968 du 21 décembre 2015 fixant le cadre de supervision de la sécurité de l'aviation civile au Sénégal, est

approuvé et publié le guide pour l'élaboration des programmes de formation des électroniciens en sécurité de la circulation aérienne (ATSEP), Edition 1 : SN-SEC-CNS-GUID-02-A.

Le Guide peut être consulté sur le site internet de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (www.anacim.sn)

Article 2. Les dispositions du Guide entrent en vigueur à la date du 04 janvier 2021 et sont applicables à partir du 06 avril 2021.

Article 4. Le Directeur de la Navigation Aérienne et des Aéroports est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée partout où besoin sera.

MODIFIER/MODIFY 13 GEN1.6

FIN/END